

Cote du document: EB 2013/110/R.36
Point de l'ordre du jour: 16 b)
Date: 18 novembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Demande d'admission en qualité de Membre non originaire

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Raşit Pertev
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: r.pertev@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dixième session
Rome, 10-12 décembre 2013

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à examiner la demande d'admission au Fonds international de développement agricole présentée par la Fédération de Russie et, s'il le juge approprié, à recommander au Conseil des gouverneurs d'approuver la demande d'admission en qualité de Membre du Fonds présentée par la Fédération de Russie, conformément au projet de résolution figurant en page 2 ci-après.

Demande d'admission en qualité de Membre non originaire

1. Par une lettre en date du 16 octobre 2013, signée par S. E. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, la Fédération de Russie a demandé à être admise en qualité de Membre du Fonds international de développement agricole, conformément aux articles 3.1 a), 3.2 b) et 13.1 c) de l'Accord portant création du Fonds international de développement agricole ("Fonds").
2. La Fédération de Russie est membre des Nations Unies depuis 1945¹.
3. Conformément à la résolution 166/XXXV du Conseil des gouverneurs, la Fédération de Russie souhaite faire une contribution supplémentaire de base d'un montant de 6 millions d'USD au titre de la neuvième reconstitution des ressources du FIDA, après approbation de sa demande d'admission en qualité de Membre. Cette contribution est exigible en deux tranches annuelles de 3 millions d'USD chacune, durant la période couverte par la reconstitution.

¹Le 24 octobre 1945, l'Union des Républiques socialistes soviétiques est devenue membre originaire des Nations Unies. Dans une lettre en date du 24 décembre 1991, Boris Yeltsin, Président de la Fédération de Russie, a informé le Secrétaire général que l'adhésion de l'Union soviétique au Conseil de sécurité et à tous les organes du système des Nations Unies était maintenue par la Fédération de Russie, avec l'appui des 11 pays membres de la Communauté d'États indépendants. (Source: <http://www.un.org/en/members/#/>)

Résolution .../XXXVII

Admission de la Fédération de Russie en qualité de Membre non originaire du Fonds

Le Conseil des gouverneurs,

Vu les articles 3.1 a), 3.2 b) et 13.1 c) de l'Accord portant création du FIDA et la section 10 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds;

Considérant que les Membres non originaires du Fonds sont les États membres des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées qui, après approbation par le Conseil des gouverneurs de leur admission en qualité de Membres, deviennent parties à l'Accord portant création du Fonds international de développement agricole en déposant un instrument d'adhésion auprès du Secrétaire général des Nations Unies;

Considérant que la Fédération de Russie est membre de l'Organisation des Nations Unies depuis 1945²;

Considérant par conséquent que la Fédération de Russie remplit les conditions requises pour être admise en qualité de Membre du Fonds;

Ayant examiné la demande d'admission en qualité de Membre non originaire présentée par la Fédération de Russie, qui lui a été communiquée dans le document GC _____, et prenant en compte le fait que le Conseil d'administration a recommandé que la Fédération de Russie soit admise en qualité de Membre du Fonds international de développement agricole;

Prenant note de la contribution supplémentaire de base au titre de la neuvième reconstitution des ressources du FIDA proposée par la Fédération de Russie à hauteur de 6 millions d'USD, après approbation de sa demande d'admission en qualité de Membre;

Approuve l'admission de la Fédération de Russie en qualité de Membre du Fonds; et

Charge le Président de notifier cette décision au Secrétaire général des Nations Unies.

² Le 24 octobre 1945, l'Union des Républiques socialistes soviétiques est devenue membre originaire des Nations Unies. Dans une lettre en date du 24 décembre 1991, Boris Yeltsin, Président de la Fédération de Russie, a informé le Secrétaire général que l'adhésion de l'Union soviétique au Conseil de sécurité et à tous les organes du système des Nations Unies était maintenue par la Fédération de Russie, avec l'appui des 11 pays membres de la Communauté d'États indépendants. (Source: <http://www.un.org/en/members/#r>)